

Mairie
Saint-Chinian



Commune de Saint-Chinian
Département de l'Hérault
République Française

Délibération du Conseil Municipal n° DCM 2024-013
Séance du 15 avril 2024

Objet : Approbation du budget primitif principal 2024 de la commune

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze avril, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Chinian régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du Cloître, à 19 heures 30, sous la présidence de Catherine COMBES, Maire, suite aux convocations qui lui ont été adressées au moins trois jours francs avant la séance.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 19

PRÉSENTS : (10) Mme Catherine COMBES, Maire ;

M. Alain GHISALBERTI, Mme Hélène TÊTELIN, M. Sylvain DÉCOR, Mme Marie-Claude MOTHE, M. Jean-François MADONIA, Adjoints ;

Mme Monique LEROY, Mme Sandrine COUSTE, Mme Corinne TRINQUIER, M. Luc FOURNIER, Conseillers municipaux.

POUVOIRS : (0)

ABSENTS : (8) Mme Julie BENEZECH, M. Clément CHAPPERT M. Philippe MARCON, M. David MOUTON, M. Franck TEYSSIER, M. Lucien DUPRÉ, M. Bruno ENJALBERT, M. Patrice HANRIOT.

ABSENTE EXCUSÉE : (1) Mme Sylvie MAURY,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Marie-Claude MOTHE

DATE DE CONVOCATION : 11 avril 2024 : article L.2121-17 du CGCT

Madame le Maire remémore à l'assemblée les règles de comptabilité publique pour le vote du Budget primitif. Le budget est l'acte juridique qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année donnée. C'est lui qui autorise le maire à engager les dépenses dans la limite des crédits votés et à percevoir les recettes votées par le conseil municipal. Acte prévisionnel, il peut être modifié ou complété en cours d'exécution par l'assemblée délibérante. Il est composé d'un budget principal et possiblement de budgets annexes en fonction des activités gérées par la collectivité.

Elle rappelle également que le référentiel budgétaire et comptable M57 intègre les normes comptables élaborées par le Conseil de Normalisation des Comptes Publics (CNoCP) et constitue le support de l'expérimentation du CFU et de la certification des comptes des collectivités locales. Les délais de convocation et de communication des documents budgétaires sont par conséquent

différents qu'en M14 et concernant toutes les entités du bloc communal (communes, EPCI, syndicats, groupements). Madame le Maire a fait le choix de transmettre la convocation au conseil en même temps que le projet de budget, soit 12 jours au moins avant la réunion. L'ensemble des documents a été envoyé le 29 mars 2024.

Madame le Maire remet en mémoire au Conseil Municipal les principes budgétaires : Annualité, Antériorité, Universalité, Unité, Equilibre, Sincérité.

En vertu du principe d'antériorité, le budget doit être voté avant le 1er janvier de l'année auquel il s'applique. Toutefois, la loi permet que le budget de la commune soit voté jusqu'au 15 avril de l'exercice auquel il s'applique, ou jusqu'au 30 avril lorsqu'il s'agit d'une année de renouvellement des conseils municipaux (art. L 1612-2 du CGCT).

Le budget primitif principal 2024 proposé prévoit :

M57 - Commune	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	2 474 541,69 €	2 474 541,69 €
Investissement	2 300 886,59 €	2 300 886,59 €
Prévisionnel 2024	4 775 428,28 €	4 775 428,28 €

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET - VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	2 252 644,66	1 911 811,95
		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	48 241,93	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 389 074,64
		=	=
	Total de la section d'investissement (2)	2 300 886,59	2 300 886,59
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	2 474 541,69	2 167 246,75
		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 307 294,94
		=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	2 474 541,69	2 474 541,69
	TOTAL DU BUDGET (4)	4 775 428,28	4 775 428,28

DÉTAIL DU VOTE A REALISER :

- **Dépenses de Fonctionnement : Chapitres 011-012-014-023-042-65 (sauf art 65134-65734-65738) -66-67**

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	644 239,35	0,00	792 840,00	792 840,00	792 840,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 082 549,00	0,00	1 251 100,00	1 251 100,00	1 251 100,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00			0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00			0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	230 562,36	0,00			234 163,50
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 957 350,71	0,00	2 278 103,50	2 278 103,50	2 278 103,50
66	Charges financières	20 000,00	0,00	10 984,43	10 984,43	10 984,43
67	Charges spécifiques (3)	3 000,00	0,00	200,00	200,00	200,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	3 190,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 983 540,71	0,00	2 289 287,93	2 289 287,93	2 289 287,93
023	Virement à la section d'investissement (4)	43 903,46		149 084,10	149 084,10	149 084,10
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	131 054,82		36 169,66	36 169,66	36 169,66
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		174 958,28		185 253,76	185 253,76	185 253,76
TOTAL		2 158 498,99	0,00	2 474 541,69	2 474 541,69	2 474 541,69
+ D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						0,00
=						
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						2 474 541,69

Comptes
65-65134-65734-65738
= 234 163,50
= 191665,5 €

ADOPTÉ à l'unanimité

65134, 65738, 65748, « subventions et aides »

65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	230 562,36	0,00	0,00	234 163,50	234 163,50	0,00	234 163,50	234 163,50
65134	Aides	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
65311	Indemnités de fonction	72 500,00	0,00		82 000,00	82 000,00	0,00	82 000,00	82 000,00
65313	Cotisations de retraites	3 100,00	0,00		3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part. patronale	0,00	0,00		8 700,00	8 700,00	0,00	8 700,00	8 700,00
65315	Formation	1 500,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	5 086,48	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	5 577,84	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6553	Services d'incendie	53 504,22	0,00		56 072,42	56 072,42	0,00	56 072,42	56 072,42
65561	Contrib. fonds compens. ch. territoriales	25 064,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
657362	Subv. Fonct. BANVIAGES	15 087,82	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657363	Subv. Fonct. CCAS/CJAS	0,00	0,00		7 491,08	7 491,08	0,00	7 491,08	7 491,08
65738	Subv. fonct. autres établissements publics	600,00	0,00		1 400,00	1 400,00	0,00	1 400,00	1 400,00
65746	Subv. fonct. autres personnes droit privé	43 550,00	0,00		40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00
65811	Droits d'usage - informatique usage	2 000,00	0,00		7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET					
Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					42 400,00
65734	Subvention scolarisation ULIS hors secteur	Enseignement	Enseignement Catholique Notre Dame Saint-Pierre Beziers	Autre personne de droit privé	1 000,00
65736	Subvention fonctionnement	Enseignement	Collège Jean Jaures	Etablissement de droit public	500,00
65738	Subvention fonctionnement	Enseignement	RASED	Autre personne de droit public	400,00
65745	Subvention fonctionnement	Sport-Evénement	Lycée professionnel	Autre personne de droit public	500,00
65748	Subvention fonctionnement	Citoyenneté	ALASTYN EVENIS	Association	600,00
65748	Subvention fonctionnement	Autres	AMICALE DES JOUENEURS DE SANG	Association	140,00
65748	Subvention fonctionnement	Culture-Patrimoine	AMICALE SAPEURS POMPIERS	Association	1 000,00
65748	Subvention fonctionnement	Sport	AMIS NOTRE DAME NAZARETH	Association	500,00
65748	Subvention fonctionnement	Sport	ASSOC RUGBY	Association	4 500,00
65748	Subvention fonctionnement	Autres	ASSO SAVATE BOXING CLUB HERAULT	Association	400,00
65748	Subvention fonctionnement	Sport	ASSOCIATION DES COMMERCANTS	Association	660,00
65748	Subvention fonctionnement	Enseignement	Association dhi tropical dance	Association	200,00
65748	Subvention fonctionnement	Enseignement	ASSOCIATION POUR L'ENSEIGNEMENT AUX MALADES OU ACCIDENTES - APEIMA	Association	100,00
65748	Subvention fonctionnement	Enseignement	ASSOCIATION SPHRI Lavigne Collège de St Clément	Association	500,00
65748	Subvention fonctionnement	Sport	EPCV CODEP 34	Association	700,00
65748	Subvention fonctionnement	Parents d'élèves	FCPE	Association	700,00
65748	Subvention fonctionnement	Autres	FELIS CANIS	Association	460,00
65748	Subvention fonctionnement	Sport	FNACA	Association	200,00
65748	Subvention fonctionnement	Enseignements	FOOTBALL OLYMPIQUE SUD HERAULT	Association	2 000,00
65748	Subvention fonctionnement	Enseignements	Foyer socio éducatif Collège Jean Jaures	Association	500,00
65748	Subvention fonctionnement	Humanitaire	IAVANTSIKA	Association	300,00
65748	Subvention fonctionnement	Culture	INSTITUT ANCIENNE ABBAYE DE SAINT-CHINIAN	Association	15 000,00
65748	Subvention fonctionnement	Sport	LA BOULE DU VERNAZOBRES	Association	300,00
65748	Subvention fonctionnement	Sport	LA GAIR F ST CHINIANAISE	Association	500,00
65748	Subvention fonctionnement	Enseignement	LA TOUR DE RIXHEP R	Association	130,00
65748	Subvention fonctionnement	Humanitaire	LE SECOURS CATHOLIQUE	Association	300,00
65748	Subvention fonctionnement	Culture	Les amis de La galerie de Paris	Association	200,00
65748	Subvention fonctionnement	Culture	LES AMIS DES 1 AUTS CANTONS	Association	300,00
65748	Subvention fonctionnement	Humanitaire	Lumières et Vie pour l'Occident	Association	300,00
65748	Subvention fonctionnement	Enseignement	RICHESSSES DU STCHINIANAIS	Association	400,00
65748	Subvention fonctionnement	Sport	Saint Chinian Escalade	Association	500,00
65748	Subvention fonctionnement	Culture	SOUVENIR FRANCAIS	Association	500,00
65748	Subvention fonctionnement	Sport	SYNDICAT DE CHASSE	Association	2 500,00
65748	Subvention fonctionnement	Autres	SYNDICAT DES ARTS & DU VIN	Association	2 000,00
65748	Subvention fonctionnement	Loisirs	UN FIL A LA PATCH	Association	500,00
65748	Subvention fonctionnement	Sport	VELO CLUB ST CHINIANAIS	Association	1 000,00
65748	Subvention fonctionnement	Autres	WIC DU LANGUEDOC ROUSSILLON	Association	150,00
65748	Subvention fonctionnement	Enseignement	Association sportive Ecole Jean Boudin	Association	1 560,00

Deux conseillers ne prennent pas part au vote, en raison de leur implication dans l'exécutif d'une association : M. Alain GHISALBERTI et Mme Corinne TRINQUIER.

ADOPTÉ à 8 voix POUR

657363 « CCAS »

Madame le Maire rappelle que toutes les communes de 1 500 habitants et plus doivent disposer d'un CCAS, et celles de moins de 1 500 habitants peuvent en créer un (article L. 123-4 du Code de l'action sociale et des familles (CASF)). Elle rappelle également que le CCAS, étant une personne morale de droit public, distincte et autonome à l'égard de la commune, vote son budget indépendamment du vote du budget Ville.

Information sur la CA 2023 du CCAS :

M14 - CCAS	CA2023	
	Fonctionnement	Investissement
Recettes	15 067,82 €	0,00 €
Dépenses	7 491,08 €	0,00 €
Excédent/déficit	7 576,74 €	0,00 €
Résultats N-1 reportés	-5 067,82 €	0,00 €
Intégration RAR	0,00 €	0,00 €
Résultat	2 508,92 €	0,00 €

CCAS DE SAINT-CHINIAN - BUDGET CCAS - CA - 2023

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	7 491,08	G	15 067,82
	Section d'investissement	B	0,00	H	0,00
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	5 067,82 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	12 558,90	= G+H+I+J	15 067,82
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	12 558,90	= G+H+K	15 067,82
	Section d'investissement	= B+D+F	0,00	= H+I+L	0,00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	12 558,90	= G+H+I+J+K+L	15 067,82

Information sur la BP 2024 du CCAS :

M57 - CCAS	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	10 000,00 €	10 000,00 €
Investissement	- €	- €
Prévisionnel 2024	10 000,00 €	10 000,00 €

Conseil d'administration du CCAS le 10/04/2024

Soit une demande d'aide de la commune d'un montant de 7491.08 € pour 2024.

ADOPTÉ à l'unanimité

• **Recettes de Fonctionnement : Chapitres 002-013-042-70-73 à 78**

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE						B
RECETTES						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée g	Total (RAR N-1 + Vote) III a (+ II)
	TOTAL	2 163 498,99	0,00	2 167 246,75	2 167 246,75	2 167 246,75
013	Atténuations de charges (2)	20 000,00	0,00	4 077,64	4 077,64	4 077,64
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prodi services, domaine, ventes diverses	119 700,00	0,00	120 550,00	120 550,00	120 550,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	71 238,00	0,00	86 571,00	86 571,00	86 571,00
731	Fiscalité locale	1 241 601,00	0,00	1 258 597,00	1 258 597,00	1 258 597,00
74	Dotations et participations (2)	660 715,39	0,00	648 433,81	648 433,81	648 433,81
75	Autres produits de gestion courante (2)	48 210,00	0,00	33 000,00	33 000,00	33 000,00
	Total des recettes de gestion des services	2 161 464,39	0,00	2 151 229,45	2 151 229,45	2 151 229,45
76	Produits financiers	100,00	0,00	50,00	50,00	50,00
77	Produits spécifiques (2)	200,00	0,00	100,00	100,00	100,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	300,00	0,00	150,00	150,00	150,00
	Total des recettes réelles	2 161 764,39	0,00	2 151 379,45	2 151 379,45	2 151 379,45
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	1 734,60		15 867,30	15 867,30	15 867,30
043	Opérations ordre interne de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	1 734,60		15 867,30	15 867,30	15 867,30
	R992 Résultat reporté en annexe (7)					317 204,94
	Total des recettes de fonctionnement cumulées					2 474 541,69

ADOPTÉ à l'unanimité

• **Dépenses d'Investissement : Chapitres 040-041-10-16-20-204-21-23**

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET						II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT						C1
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	182 435,74	36 562,95	88 911,00	88 911,00	125 473,95
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	597 266,78	11 078,98	1 994 300,00	1 994 300,00	2 005 978,98
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	779 702,50	48 241,93	2 083 211,00	2 083 211,00	2 131 452,93
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	28 132,00	28 132,00	28 132,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	208 563,00	0,00	123 434,36	123 434,36	123 434,36
19	Cpte de liaison affectation (BA, régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
	Total des dépenses financières	208 563,00	0,00	153 566,36	153 566,36	153 566,36
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	988 265,50	48 241,93	2 236 777,36	2 236 777,36	2 285 019,29

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	1 734,60		15 867,30	15 867,30	15 867,30
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		1 734,60		15 867,30	15 867,30	15 867,30

TOTAL	990 000,10	48 241,93	2 252 644,66	2 252 644,66	2 300 886,59
--------------	-------------------	------------------	---------------------	---------------------	---------------------

+					
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE					0,00

=					
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					2 300 886,59

ADOPTÉ à l'unanimité

• **Recettes d'Investissement : Chapitres 001-021-024-040-041-10**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf la 138) (3)	242 036,64	0,00	454 485,09	454 485,09	454 485,09
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	958 584,54	958 584,54	958 584,54
20	Immobilisations incorporelles (sauf la 204) (3)	0,00	0,00	152 000,00	152 000,00	152 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		242 036,64	0,00	1 565 069,63	1 565 069,63	1 565 069,63
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	70 200,57	0,00	61 488,56	61 488,56	61 488,56
1068	Excédents de fonctionnement capitaux (6)	389 074,64	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (SA, régime) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	374 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
Total des recettes financières		833 275,21	0,00	161 488,56	161 488,56	161 488,56
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 075 311,85	0,00	1 726 558,19	1 726 558,19	1 726 558,19

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	43 903,46		149 084,10	149 084,10	149 084,10
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	131 054,82		38 169,66	38 169,66	38 169,66
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		174 958,28		185 253,76	185 253,76	185 253,76

TOTAL	1 250 270,13	0,00	1 911 811,95	1 911 811,95	1 911 811,95
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+					
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE					389 074,64

=					
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					2 300 886,59

ADOPTÉ à l'unanimité

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'APPROUVER le budget primitif principal 2024 de la commune, voté par chapitre.

Article 2 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera :

- Transmise au représentant de l'Etat.

Ampliation adressée à :

- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Comptable de la Collectivité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme

Fait à Saint-Chinian, le 16/04/2023

**Le Maire,
Catherine COMBES**



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur www.telerecours.fr.